

LIEUX DES ACTIONS

- Pour les actions à **Ressources & Territoires** : Site du CVRH - 6 impasse Paul Mesplé - 31100 Toulouse
Voir les plans d'accès sur le site de R&T, rubrique « Nous contacter »
- Pour les actions **en départements** - voir adresse sur la fiche-action ou dans le mail de confirmation d'inscription.

PRESENTATION DES ACTIONS

Chaque action est mise en ligne sur le site de R&T, diffusée aux acteur·rice·s de la région Occitanie enregistré·e·s sur la base de données de R&T et qui souhaitent recevoir les actualités de R&T. Chaque fiche-action présente le contexte dans lequel s'inscrit l'action, les objectifs, les contenus, les modalités (dates, durée, lieu) ainsi que l'intervenant·e.

Des indications à prendre en compte avant de s'inscrire : « coûts », « publics concernés » et « prérequis ».

La confirmation d'inscription est validée au regard de la concordance entre ces indications et le profil professionnel du·de la participant·e.

INSCRIPTION

Accès prioritaire pour les adhérent·e·s¹ de R&T, les membres des réseaux animés² par R&T et les fonctionnaires de l'État.

Les salarié·e·s et bénévoles de structures non adhérentes, les demandeur·euse·s d'emploi et les étudiant·e·s peuvent accéder aux actions de formation en fonction du nombre de places disponibles.

Inscription uniquement par Internet : www.ressources-territoires.com

Renseigner la « demande d'inscription » avec le formulaire électronique de l'action choisie, en cliquant sur « s'inscrire », sur le site : « Programme de professionnalisation - Inscriptions en ligne » puis « Consultation et inscription sur les formations / conférences ».

Le formulaire électronique est réceptionné automatiquement par l'accueil.

Délai d'accès : les inscriptions seront ouvertes jusqu'à 2 jours avant le démarrage de l'action.

Attention !

- Une seule demande par personne. Tous les items doivent être renseignés convenablement. La demande sera rejetée en cas de non-respect de ces deux points, et si la demande est incomplète et/ou manuscrite.
- Il est demandé aux structures de n'inscrire que 2 personnes par formation.

¹ **Adhérent·e·s de R&T :** consulter le site de R&T, rubrique « Mieux nous connaître » - « Les adhérents ».

² **Membres des réseaux de R&T :** chef·fe·s de projet Contrat de Ville ; coordinateur·rice·s PRE ; référent·e·s PRE ; coordinateur·rice·s CLSPD ; formateur·rice·s FLE-FLI ; professionnel·le·s des ESAT, animateur·rice·s des conseils citoyens ; formateur·rice·s VRL.

- La participation à l'action sera validée par une « **confirmation d'inscription** » adressée 8 à 10 jours avant le démarrage de l'action. Dans le cas contraire, un mail est envoyé expliquant l'invalidation (surnombre d'inscrits, non concordance des prérequis « public », non-respect des règles de fonctionnement...).

EVALUATION

Dans une démarche de qualité, Ressources & Territoires procèdera à différents types d'évaluation avant, pendant et après la formation :

- Une évaluation des besoins à compléter avant la formation
- Une auto-évaluation avant et après la formation
- Une évaluation de la formation à compléter « à chaud »
- Une évaluation de la formation à J+30

CONVENTION - ATTESTATION

- A la demande du/de la professionnel-le ou de sa structure, R&T peut établir une convention de formation.
- Une attestation de présence est adressée au plus tard 1 mois après la participation à l'action.

LES COUTS

* **Adhérent·e·s¹ et membres des réseaux²** : aucun frais de participation

* **Non-adhérent·e·s** : 80 € par jour et par personne **SI** l'action est payante --> **consulter la rubrique « coût » sur chaque fiche-action.**

REGLEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

- Le règlement doit être adressé minimum 15 jours avant le démarrage de l'action.
- Le règlement s'effectue par chèque, à l'ordre de l' « agent comptable du GIP R&T » ou par virement (ou mandat pour les collectivités). Une facture est adressée en retour.
- Les frais de déplacements et de restauration restent à la charge des participant·e·s.

FINANCER SA PARTICIPATION

- Nos formations ne sont pas éligibles au CPF.
- Pour une prise en charge :
 - Vous êtes demandeur·euse d'emploi : vous rapprocher de pôle emploi ou de la mission locale.
 - Vous êtes salarié·e·s : vous rapprocher de votre structure.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

R&T dispose d'un référent handicap qui est à votre écoute pour tout aménagement nécessaire.

Contact : Antoine Invernon – ainvernon@ressources-territoires.com – 06.23.50.51.95.

QUELQUES REGLES A RESPECTER...

- Toute **annulation** à une action doit être impérativement signalée à l'accueil par mail ou téléphone dans les plus brefs délais afin d'attribuer la place à une personne en liste d'attente.
- Toute **annulation** non signalée 48H à l'avance ne donnera pas lieu à remboursement si formation payante.
- Toute personne ne respectant pas ces principes ne sera plus prioritaire sur les autres actions auxquelles elle serait inscrite ou souhaiterait s'inscrire.

- Une **absence partielle** ne donne pas lieu à réduction des frais de participation ; toute action entamée sera entièrement due.
- La **punctualité** et l'**assiduité** à une action font preuve de la capacité à respecter le cadre qui assure le bon déroulement d'une formation, mais également le **respect** vis-à-vis de l'intervenant·e et des autres participant·e·s.
- Chaque participant·e s'engage à lire le **règlement intérieur** disponible au centre de documentation et sur le site de R&T.